

Animation	Rédaction	Relecture
Martine Blassiau	Jocelyne Sirot	Martine Blassiau

Participants : cf liste jointe

Cette liste tient lieu de preuve de présence. Il est donc impératif, pour chacun des présents, d'émarguer les feuilles de présence mises à disposition lors de chaque réunion.

• **DISCUSSION AUTOUR DE L'ARCHITECTURE DES LOCAUX**

1) Quelle est le meilleur positionnement des WC dans les cabinets de toilette.

Martine Blassiau indique qu'il faut se conformer aux normes en vigueur pour les locaux qui doivent pouvoir accueillir des personnes handicapées qui tiennent compte de l'utilisation des fauteuils roulants et brancards (cf document page 5).

Quelques précisions sont apportées par les membres de l'assemblée :

- les WC suspendus rendent plus aisé le nettoyage-désinfection. Cependant, la charge qu'ils peuvent supporter est limitée
- les barres d'appui doivent être relevables de préférence
- réalisation de locaux neufs : permet de concevoir des locaux conformes aux normes indiquées dans le document page suivante. En cas de restructuration de locaux la contrainte de l'existant ne permet pas toujours de respecter ces normes.
- intégrer l'ergonomie de la circulation du personnel et notamment de laisser une place suffisante entre le sanitaire et le mur (cf document page 5).

Martine Blassiau indique que le comité technique régional de l'environnement hospitalier de Rhône-Alpes a réalisé un guide intitulé : hygiène et architecture dans les établissements de santé qui est une aide à la conception et à la rénovation des locaux. Ce guide est téléchargeable à l'adresse suivante :

[http://www.parhtage.sante.fr/re7/rha/doc.nsf/VDoc/B83D0D63E07308DEC1257106004F8D1B/\\$FILE/arccoter.pdf](http://www.parhtage.sante.fr/re7/rha/doc.nsf/VDoc/B83D0D63E07308DEC1257106004F8D1B/$FILE/arccoter.pdf)

2) Restructuration d'une blanchisserie

Martine Blassiau présente un exemple récent d'une visite sur site demandée par un établissement sollicitant l'aide du Resclin pour restructurer la blanchisserie.

Différents conseils ont été donnés à l'établissement afin d'adapter l'existant et permettre le respect des 3 zones nécessaires dans une blanchisserie : zone sale (tri du linge et lavage), zone de sortie des machines du linge propre, zone de repassage, pliage et organisation de la distribution. :

- l'idéal est que ces zones soient séparées par des murs, à défaut, il est possible de les délimiter au sol
- le personnel doit changer sa tenue en fonction de sa zone d'activité et afin d'éviter une consommation trop importante en surblouse, un espace adapté permettant de pendre les tenues dans de bonnes conditions doit être organisé
- le personnel de la blanchisserie doit disposer d'un point d'eau
- les placards présents dans le local doivent être entièrement fermés
- évaluer la quantité de linge à traiter afin de permettre une bonne organisation des horaires de dépose du linge sale et de retrait du linge propre
- seul le personnel affecté à la blanchisserie peut y entrer
- porter la tenue adaptée en fonction de la zone d'activité :

Rappel : protection de la tenue de la lingère adaptée à chaque zone :

- zone de tri du linge sale et mise en machine :
 - protection de la tenue (surblouse)
 - port de gants
 - port de masque FFP1 : tri du grand ou petit plat, de tout linge souillé, du linge de nuit et du linge de corps
 - port de masque chirurgical, bien positionné au visage : petit linge non souillé (pulls, chemisiers, chemises)
- zone propre (sortie de machine, séchage, repassage, raccommodage, rangement : tenue simple et propre)

Le débat s'engage autour des difficultés rencontrées par les participants dans leurs établissements - **que faire si la blanchisserie n'est pas équipée de machines à laver disposant d'un point de chargement en linge sale et d'un point de sortie du linge lavé opposés ?**

réponse : la lingère doit absolument changer sa tenue, même si elle ne change pas de lieu. De même, la partie de la machine où se fait le chargement du linge sale doit être nettoyée-

désinfectée, y compris le joint dès la mise en machine du linge sale ou avant la sortie du linge propre afin d'éviter le risque de recontamination. Puis effectuer une hygiène des mains.

- en cas de plafond traversé par de nombreux tuyaux où stagne la poussière, s'il est impossible financièrement de faire poser un faux plafond dans la zone propre, une bâche non inflammable peut être tendue par le personnel technique pour un coût très minime

- pour un travail en ergonomie des lingères, il existe des chariots à fond relevable quand le poids s'allège. L'intervention du médecin du travail indiquant la diminution des arrêts de travail pour troubles musculo-squelettiques (TMS) qu'engendrerait l'utilisation de tels chariots suffit parfois à convaincre les services économiques. Ces chariots n'étant pas très chers, il n'est pas nécessaire de passer par les marchés pour leur acquisition.

De même, pour limiter les risques de TMS, limiter le chargement des sacs afin d'en réduire le poids

- le **marquage** sur et parfois à l'intérieur des **couvercles des récepteurs de linge sale**, réalisé le plus souvent avec des feuilles scotchées, est-il nécessaire étant donné que les sacs sont de couleurs différentes ?

réponse : oui pour les stagiaires, intérimaires

Un marquage par un tissu cousu sur le sac n'est-il pas préférable car les feuilles scotchées ne sont pas nettoyables/désinfectables ?

Les fréquents changements de marché nécessiteraient que les marquages soient refaits très souvent.

Toutefois, il est souhaitable d'éviter les feuilles scotchées

Le **lavage des bandeaux** doit-il se faire uniquement dans des machines à double entrées ?

réponse : non, si respect des précautions standard, de la protection de la tenue, du bionettoyage de l'environnement, y compris le joint de l'ouverture de la machine à laver et d'un entretien régulier de la machine en faisant un cycle chaud à vide, en nettoyant le filtre, en réalisant un détartrage selon les recommandations du fabricant.

Dans les recommandations, le personnel de la lingerie doit prendre une **douche en fin de poste horaire**. Il est donc nécessaire d'équiper la blanchisserie d'une douche, idéalement située entre la zone sale et la zone propre.

remarque : si les lingères n'utilisent jamais la douche à leur disposition, il s'y crée un bras mort où peuvent se développer les légionelles.

- Les **gants de toilette** réutilisables reviennent souvent tachés des blanchisseries. Ne serait-il pas préférable d'utiliser des gants à usage unique ?

réponse : pour la zone périnéale, oui incontestablement. Pour le reste du corps, une étude est à réaliser dans l'établissement pour estimer les coûts.

- Il est indispensable d'utiliser **des filets pour la collecte du linge sale**. Cette pratique évite beaucoup de manipulation

Sylvette Godard rapporte **l'expérience du CH de Montmirail** où tout le linge est traité par deux prestataires extérieurs : un pour le linge hospitalier, l'autre spécialisé dans le traitement du linge des résidents.

Cette nouvelle organisation donne entière satisfaction tant à l'établissement qu'aux résidents : plus de perte de linge, plus de linge abimé.

3) Organisation de la salle de soins

locaux techniques

De manière générale, ils doivent être situés en milieu de couloir afin de limiter les déplacements du personnel et être organisés en fonction des besoins qui auront été évalués en équipe. Quelques uns des points principaux sont évoqués :

point d'eau

Penser à équiper la salle d'un point d'eau réservé à l'hygiène des mains en réfléchissant au meilleur endroit face aux risques de projections

points informatiques

ils doivent être prévus de manière à être protégés des éventuelles contaminations, surtout lorsqu'il s'agit d'ordinateurs portables qui sont transportés dans le service, parfois jusque dans la chambre et le lit du patient

pharmacie, stocks et commandes

un travail avec le pharmacien est nécessaire pour étudier les besoins en dotation afin de :

- diminuer le coût des produits pharmaceutiques.

- diminuer les produits stockés permettant meilleure gestion de ceux-ci (évitant de dépasser les dates de péremption) et un gain de temps en « décartonnage »

- supprimer le chariot magasin et favoriser l'utilisation d'un chariot satellite approvisionné et approprié au soin à réaliser

4) Points importants dans la conception des différents locaux

Le travail en coopération pluridisciplinaire en amont de la réalisation des plans est très important
- nécessité d'être attentifs aux projets proposés par les architectes qui font du « joli ». Exemple est donné des structures comportant beaucoup de surfaces vitrées où la chaleur est excessive l'été nécessitant des rafraîchisseurs et plus difficiles à chauffer l'hiver.

- importance du partenariat des équipes hospitalières avec les architectes, les chefs de chantiers, permettant de tenir compte des besoins des professionnels de terrain. Les cadres sont de bons relais car ils connaissent les besoins des équipes : ergonomie, placards, ...

- dans les couloirs, les angles à pans coupés des murs facilitent la mobilisation des lits et évitent la dégradation des murs qui les rend difficilement nettoyables-désinfectables

Les directions doivent tenir compte, AVANT la conception des plans, des remarques apportées par le personnel qui connaît les besoins de l'hygiène en fonction du type de patients accueillis.

Il serait intéressant qu'un document tenant compte du guide SF2H sur les risques fongiques soit réalisé, par les professionnels, recensant les besoins et contraintes de terrain. Ce document serait un outil très utile à tous les établissements pour leur projet de construction ou reconstruction.

L'idée de création d'un groupe régional est lancée. On rappelle que V. Bussy-Malgrange, alors praticien coordinateur du Resclin, a adressé un courrier à monsieur le directeur général de l'ARS pour lui demander d'influer sur les directions d'établissement pour que les personnels des EOHH soient intégrés dans l'avant-projet permettant ainsi de faire remonter les besoins de terrain. B. Pilon promet de s'informer sur le devenir de ce courrier pour lui donner une suite pertinente.

5) Existe-t-il un espace lave-bassins idéal ?

Un espace idéal doit comporter :

- un point d'eau
- un espace propre
- des étagères avec crochets pour entreposer bassins et urinaux propres
- un espace sale
- des poubelles
- des sacs à linge sale
- un endroit où déposer les bassins sales à l'entrée du local en attendant leur nettoyage

De plus, pour anticiper la panne du lave-bassin :

- un vidoir
- un bac à immersion

Une discussion s'engage sur le **choix du lave-bassin** : thermique, chimique ou broyeur

La gestion de l'environnement devient importante dans ce choix. Seule une étude comparative incluant tous les paramètres (énergie, eau, coût d'achat, temps en personnel, consommables, ...) permet de guider ce choix.

Remarques :

- certains lave-bassins thermiques ne lavent pas correctement les bassins.
- les lave-bassins thermiques nécessitent d'avoir des bassins résistants et adaptés à ce type de lave-bassins. Les bassins non adaptés sont détériorés et ne sont pas correctement nettoyés-désinfectés.
- un réglage adapté du cycle, de la montée en température, du prélavage et du jet directionnel des buses doit être fait

6) Questions diverses

- Quelles sont les dernières recommandations DASRI :

Il en existe beaucoup. 2 sites sont proposés :

Nosobase : <http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/dechets.html>

MEAH : <http://www.fhf.fr/Informations-Hospitalieres/Dossiers/Developpement-durable-RSE/Actualites-Developpement-durable-RSE/la-gestion-des-dechets-dans-les-etablissements-de-sante>

- infirmières hygiénistes « spécialistes » en architecture : un participant demande si une telle spécialisation existe

Après recherche, il semble que non. Le cadre de santé en hygiène du Cclin Paris-Nord conseille un guide sur le sujet téléchargeable à l'adresse suivante : http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/Ministere_Sante/2006_architecture_ministere.pdf

- Marché institutionnel de matériels

Exemple par rapport au marché précédent des tabliers plastiques à usage unique ou des gants du groupement d'achat Ardennes :

- tabliers trop étroits, trop courts, se froissent trop rapidement (car très fins) et conditionnement mal adapté
- gants à usage unique : plus fragiles, plus petits

Le choix des produits référencés n'est pas toujours adapté aux différents terrains en raison de la façon dont les lieux de « tests » sont choisis :

- 1 seul service est choisi pour faire les tests
- le « testeur » note les produits en fonction de ce dont il dispose déjà : s'il est doté de mauvais matériel et que celui qu'il teste est un peu meilleur il lui donnera une bonne note. Cette façon de procéder tire vers le bas la qualité des produits.
- les tests sont réalisés sur une courte période (environ 15 jours) ne permettant pas d'évaluer correctement

De plus, un changement de matériel peut intervenir en cours de marché.

La majorité des participants souhaitent une évolution de ce système de marché. Différentes pistes sont évoquées pour pouvoir remédier ce problème :

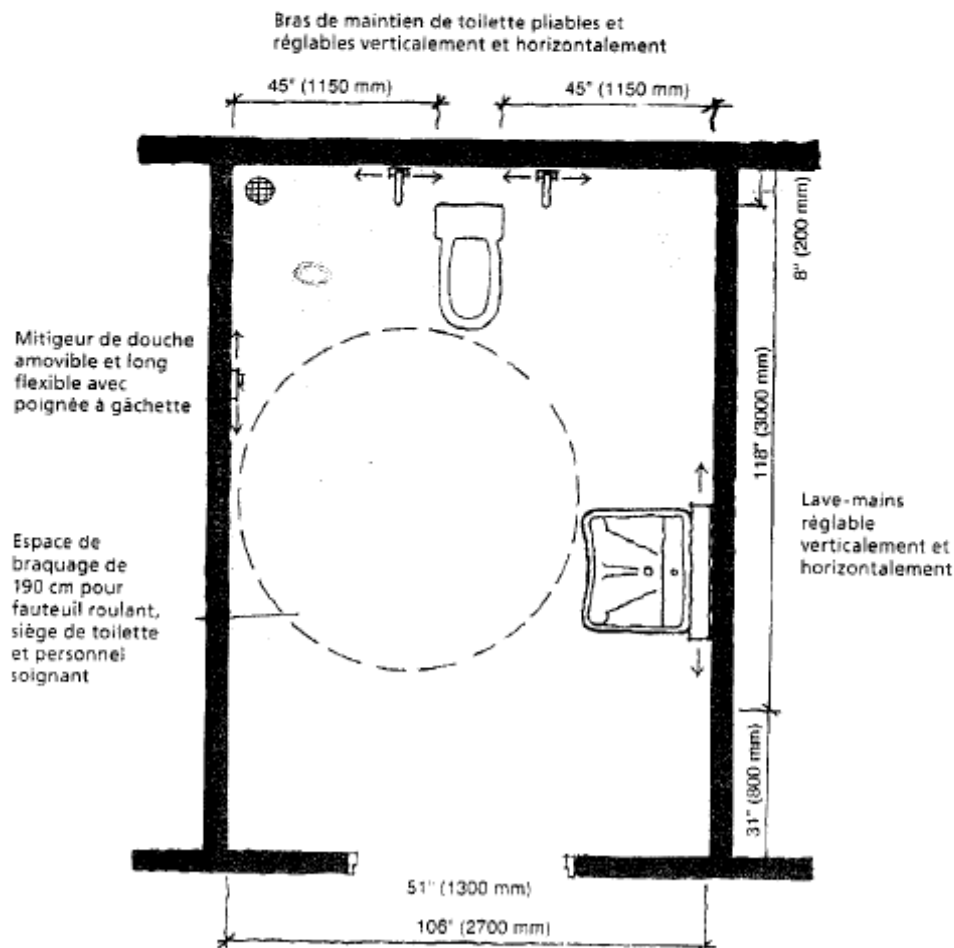
- chaque établissement devrait établir son cahier des charges
- des grilles de test propres à chacun permettraient de savoir quels produits on ne veut pas

La réunion se termine à 13 heures sur ce débat assez agité.

Espace requis autour des toilettes et de la douche

Un espace de 1150 mm de chaque côté des toilettes permet d'assister le résidant obèse sur un siège de toilette jusqu'à 1067 mm. Les toilettes doivent être montées sur le sol et le réservoir d'eau de préférence placé à l'intérieur du mur ou au plafond pour plus d'accessibilité. En plaçant les W.C à une distance raisonnable du mur, les résidants les plus légers auront plus de facilité à s'asseoir sur les toilettes sans avoir recours à un siège toilette. Le personnel disposera également d'un meilleur accès. Dans le schéma, nous avons placé les toilettes à 20 cm du mur.

Avec un lave-mains réglable horizontalement, il est possible de pratiquer un transfert d'un fauteuil roulant au siège toilette et vice-versa à l'intérieur de la salle de bains. Cette manipulation est souvent nécessaire lorsque la salle de bains n'est pas adjacente à la chambre et qu'il faut assurer le transport dans les couloirs. Si la douche doit avoir lieu dans la salle de bains, celle-ci doit être suffisamment grande pour loger un brancard ou une chaise d'hygiène pour obèse.



La zone en bleu clair indique l'espace de travail supplémentaire requis pour faciliter la séance de douche sur un brancard pour obèse. Le lave-mains doit être réglable horizontalement et donc déplaçable vers les toilettes pour pouvoir accéder des deux côtés. Si le lave-mains n'est pas réglable horizontalement, il faut prévoir d'augmenter la largeur de la pièce de 60 cm

REUNION du 5 octobre 2010 de 10h à 13h

Présents

Nom	Prénom	Etablissement	Ville
BUSSY-MALGRANGE	Véronique	GHSA	Vouziers/Rethel
CAUSERET	Edith	CH	Langres
CIOBANU	Eugen	Clinique François 1er	Saint Dizier
DEMARLY	Corinne	Institut J. Godinot	Reims
DOCTRINAL	Régine	ARS	Châlons en champagne
FIERFORT	Elisabeth	ARS	
GARCIA	M. Christine	CH	Epernay
GEROMETTA	Florence	GHSA	Vouziers/Rethel
GODARD	Sylvette	CH	Montmirail
JEANSEN	Agnès	C.R.F.	Reims
JEANTY	Claudine	GHSA	Vouziers/Rethel
JEUNESSE	Karine	CH	Sedan
MILBLED	Nadine	HL	Fismes
PILON	Béatrice	ARS	Châlons en Champagne
RICHARD	Géraldine	CH	Ste Menehould
TCHAMINI	Gabrielle	Foyer l'Amitié	Reims
THIRIET	Laurent	CH	Sedan
TOUSSAINT	Nathalie	CH	Charleville Mézières

Cette liste contient le nom des personnes ayant émarginé , pour les autres veuillez nous excuser

ANTENNE REGIONALE

BLASSIAU Martine SIROT Jocelyne VERZEAUX Marie-Thérèse

Excusés

BUREAU	Sophie	OUDE	Nelly
CORNUT	Samia	REVEIL	Jean-Claude
DEVIE	Isabelle	REGNAULT	Corinne
HONET	Marie-Odile	VANOVERBERGUE	Hélène